

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ECOLES DEBUSSY ET DE VINCI
DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021**

Etaient présents :

- Pour les Ecoles : Mesdames Prigent, Delrue, Simoni, Davy, Dubois, Catoir, Lopes et Bodson ; Messieurs Dorée, Bondu, Debats, Catoir, Charbonnier, Pernin, Bernard et Schinkler (enseignants) ; Mme Godo (EAP). Mme Tantet est absente et excusée.
- L'Inspecteur de l'Education Nationale : M. Butel
- Pour la Municipalité : M. Onclercq (Maire), Messieurs Le Coudrey et Vasseur et Mme Bill (Adjoints)
- Pour les Représentants des Parents d'Elèves : Mesdames Mortelecq, Martinez, Dowhucki, Lemoine et Nicot, M. Caldin
- La Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Mme Bacquet

1. Effectifs rentrée 2021

Voici les effectifs des écoles à ce jour :

Ecole Léonard De Vinci	Ecole Claude Debussy
- CP Mme Prigent (23 élèves)	- CP Mme Dubois (22 élèves dont 1 ULIS)
- CP Mme Tantet (21 élèves)	- CP/CE1 Mme Catoir (23 élèves, 8 + 15 dont 1 ULIS)
- CE1/CE2 M. Bondu (25 élèves)	- CE1 M. Pernin (25 élèves dont 2 ULIS)
- CE2 Mme Delrue et M. Debats (25 élèves)	- CE2 M. Bernard (24 élèves dont 2 ULIS)
- CM1 Mme Simoni (24 élèves)	- CM1 Mme Lopes (25 élèves dont 2 ULIS)
- CM1/CM2 M. Catoir (24 élèves, 14 + 10)	- CM2 M. Schinkler (24 élèves dont 4 ULIS)
- CM2 M. Charbonnier (26 élèves)	- Dispositif ULIS Mme Bodson (12 élèves)

Il y a 168 élèves à l'école De Vinci (moyenne de 24 élèves par classe) et 144 élèves à l'école Debussy (moyenne de 24 élèves par classe).

2. Validation du règlement intérieur

Aucune modification n'est apportée au règlement intérieur qui est donc validé en l'état ce jour.

3. Le protocole sanitaire actuel :

Dans les écoles, le protocole sanitaire est remonté au niveau 2 depuis la reprise du lundi 8 novembre 2021. De ce fait, les élèves doivent à nouveau porter le masque en intérieur. Un personnel d'entretien est à nouveau mis à disposition par la municipalité dans les écoles, une heure le matin et une heure l'après-midi.

Cependant, les enseignants ont constaté à plusieurs reprises le manque de savon ou de papier essuie-mains dans les toilettes, notamment l'après-midi.

4. Locaux et équipements :

- Le parking à vélos.

A la demande de l'association de parents d'élèves, la municipalité a fait installer des râteliers à vélos à l'école Debussy. Les élèves les utilisent déjà.

- Les nouvelles classes modulaires.

Depuis le lundi 8 novembre, les classes de CE1 de M. Pernin et de CE2 de M. Bernard ont déménagé dans les nouvelles salles modulaires de l'école Debussy. M. Bernard indique que les classes sont fonctionnelles et très bien conçues. Cependant, il précise que les enseignants n'ont pas été prévenus à l'avance du déménagement, les élèves avaient laissé toutes leurs affaires dans les classes. Cela aurait facilité le travail du service technique.

M. Onclercq annonce que la date de livraison effective n'était pas connue à l'avance.

- Rénovation de la nouvelle classe du dispositif ULIS.

Depuis le lundi 8 novembre, le dispositif ULIS a changé de salle. Ils ont quitté celle qui était sous le préau et se sont installés dans l'ancienne salle des CE2 de M. Bernard dans le bâtiment principal.

M. Schinkler précise que le dispositif ULIS retrouve ainsi une place centrale dans l'école. Il demande également s'il est possible de faire quelques travaux pour rénover la salle.

M. Onclercq répond que cela est prévu.

- Dotation d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs pour trois classes.

A la rentrée des classes en septembre 2021, les Ecoles Élémentaires ont reçu de la Municipalité trois ordinateurs portables et vidéoprojecteurs (deux pour l'Ecole Debussy et un pour l'Ecole De Vinci).

M. Catoir rappelle que la municipalité avait annoncé lors du conseil d'école du 19 mars 2021 l'achat de 3 Tableaux Blancs Interactifs (TBI), ce qui était toujours d'actualité lors du conseil d'école du 25 juin 2021 (une demande de subvention auprès du Sénateur était en cours). Le matériel reçu ne correspond donc pas à celui annoncé.

Droit de réponse de la Municipalité : il est probable que le libellé TBI ait été utilisé à mauvais escient pour désigner l'acquisition de vidéoprojecteurs couplés à un PC portable.

M. Onclercq précise que la subvention de M. le Sénateur a diminué suite à son décès, d'où le changement de matériel.

M. Charbonnier prend la parole pour dire que les ordinateurs ne sont pas installés, il manque du matériel (câble HDMI, rallonge, écrans...). Il lui est demandé d'envoyer un mail à M. Vasseur pour faire état des besoins.

- Pose de supports pour projeter.

Afin d'utiliser au mieux le matériel informatique reçu, M. Catoir demande s'il est possible d'installer des supports de fixation des vidéoprojecteurs au plafond ainsi que des écrans de projection dans les classes concernées.

M. Onclercq demande à ce que les enseignants et la municipalité se concertent avant le vote du budget en mars 2022 pour envisager des achats de matériel.

- Demande de budget exceptionnel pour acquérir des supports pédagogiques.

Mme Dubois rappelle que l'Ecole Debussy n'a pas reçu de subvention exceptionnelle pour l'année scolaire 2020/21, contrairement à l'école De Vinci qui a pu ainsi renouveler ses manuels scolaires à hauteur de 2 500 euros.

Elle demande donc s'il est possible d'obtenir une subvention exceptionnelle afin d'acheter des logiciels mutualisés par cycle d'enseignement. La demande devra être faite auprès de M. Vasseur.

- Problème de liaison wifi dans les classes modulaires.

Les classes de M. Charbonnier et de Mme Simoni sont trop éloignées pour recevoir le signal WIFI de la « box » de l'école. Il leur est donc impossible d'utiliser internet en classe avec les élèves.

M. Catoir demande si une solution a été trouvée et si oui, quand cela sera fait.

M. Onclercq pense éviter de gros travaux en passant par l'extérieur. Un changement de « box » permettrait peut-être également une meilleure connexion.

- Problème avec la tablette de l'interphone.

La tablette qui permet de recevoir en classe les appels de l'interphone a été changée hier après-midi par M. Parmentier. Cela fonctionne à présent.

Toutefois, M. Parmentier nous a indiqué que la connexion était très mauvaise (comme cela avait été annoncé lors du conseil d'école du 19 mars 2021) et qu'il faudrait probablement profiter de la fibre disponible sur Neuilly-en-Thelle. Il doit contacter M. le Maire rapidement.

5. Présentation de l'avenant au projet d'école pour l'année 2021/22.

M. Schinkler présente l'avenant au projet d'école (projet triennal qui est donc prolongé d'une année). Il se présente sous la forme d'un document reprenant les 4 axes prioritaires avec les actions réalisées par les différentes classes.

M. Butel remercie les enseignants pour la présentation de cet avenant.

- Projet de classe de mer 2022 pour les CM2

M. Catoir rappelle que la municipalité s'était engagée à financer une dernière fois en 2022 une classe de mer à Camaret-sur-Mer pour les CM2 lors du conseil d'école de mars 2021.

M. Onclercq répond que la municipalité ne pourra pas financer cette classe de mer pour des raisons budgétaires.

M. Butel propose que la municipalité communique auprès des familles afin d'expliquer l'annulation de ce séjour.

- Projet de classe poney pour les 4 classes de CP et CP/CE1

Mme Catoir explique que Mme Martins (Ajointe au Maire) et Mme Porte des Ecuries du Capitaine Brown sont venues présenter aux directeurs un projet de partenariat avec les écoles de Neuilly-en-Thelle.

Quatre classes de CP et CP/CE1 seraient intéressées par un projet pédagogique de 6 séances. Il est demandé à la municipalité si elle pourrait éventuellement aider à financer ce projet et si oui, à quelle hauteur.

M. Onclercq répond que la municipalité va augmenter la subvention pour chaque école afin de réaliser ce projet, passant de 2500€ à 4000€ pour cette année scolaire.

- Convention avec la Bibliothèque Municipale.

Comme chaque année, toutes les classes des écoles fréquentent la Bibliothèque Municipale. Pour le moment, les livres empruntés restent à l'école car la convention n'a pas été signée par les enseignants.

M. Catoir explique que les enseignants ne peuvent être tenus responsables des livres perdus ou abimés par les élèves. Ils n'ont qu'un rôle de coordinateur avec la Bibliothèque.

L'Association de parents d'élèves a également été approchée par la Municipalité le mois dernier pour signer cette convention et assumer la responsabilité des livres perdus. Cette dernière a refusé.

M. Butel rappelle qu'il est essentiel pour les élèves de fréquenter une Bibliothèque et qu'il est normal que les parents signent individuellement un engagement.

En accord avec M. Onclercq, un paragraphe de la convention a donc été modifié. Les enseignants devenant coordinateurs entre la Bibliothèque et les familles.

6. Organisation des visites GS/CP et CM2/6^{ème}.

Mme Prigent explique que les enseignants de CP sont prêts à accueillir les élèves de Grande Section mais les modalités n'ont pas été proposées pour le moment par les collègues de l'Ecole Maternelle.

Les CM2 visiteront normalement le collège au mois de mai ou de juin. Des réunions entre enseignants des Ecoles et du Collège permettront de finaliser les modalités de cette visite.

7. Liaison école / périscolaire lors des stages de remise à niveau et des sorties scolaires.

Mme Simoni explique que des stages de remise à niveau ont été effectués fin octobre et début novembre à l'école De Vinci. Elle rappelle que la Direction des Services de l'Education Nationale a lancé les inscriptions le 11 octobre 2021 pour une décision finale le 21 octobre, ce qui a laissé très peu de jours pour contacter les familles et la municipalité.

Elle explique qu'un élève était inscrit pour ce stage mais qu'il n'a pu y participer car il ne pouvait pas être récupéré à 12h00 par le périscolaire.

Mme Bill explique qu'il ne peut y avoir d'accueil à la demi-journée pendant les vacances scolaires.

M. Butel propose à la municipalité de signer un contrat avec les enseignants afin que ceux-ci soient couverts lors des déplacements école/périscolaire.

Les enseignants demandent également si les animatrices du périscolaire peuvent récupérer les élèves inscrits en cas de sorties scolaires dépassant les horaires de l'école, ce qui sera le cas le 30 novembre pour deux classes qui visiteront le site de Samara et qui rentreront vers 17h30.

M. Butel explique que les enseignants ont le droit d'emmener les enfants directement au périscolaire à la sortie du car.

8. Organisation d'une fête de fin d'année.

La situation sanitaire étant toujours incertaine, il n'y aura pas de fête de fin d'année. Se poserait également la problématique de la vérification des « passes- sanitaire ».

9. Date de passage du photographe pour l'école De Vinci.

Le photographe passera à l'Ecole De Vinci le vendredi 29 avril 2022

Le Directeur de l'Ecole
Claude Debussy
M.Schinkler Lilian



Le Directeur de l'Ecole
Léonard De Vinci
M.Catoir Christophe

